

Département de Loire-Atlantique
Arrondissement de Châteaubriant
Commune de Notre-Dame-des-Landes

Extrait du registre des délibérations
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 février, à vingt heures trente, le conseil municipal de NOTRE-DAME-DES-LANDES, convoqué le 22 février 2017 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul NAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers représentés : 2

Etaient présents : Marie-Odile FOUCHER, Myrtille GOUPIL, Sophie HERAULT, Isabelle KHALDI-PROVOST, Dany LECOQ, Patrick MAILLARD, Pierrick MARAIS, Nathalie MARAIS-CHARTIER, Ghyslaine MORTIER-DORIAN, Jean-Paul NAUD, Philippe OLIVIER, Laurent PAPIN, Jean-Yves SOUDY, Yannick TOULOUX,

Absents : Bruno SIEBENHUNER

Excusés : Isabelle DUGAST, Caroline LECLERC

Pouvoirs :

Mme Isabelle DUGAST donne pouvoir à M. Jean-Paul NAUD pour la représenter

Mme Caroline LECLERC donne pouvoir à Dany LECOQ pour la représenter

Secrétaire : M. Patrick MAILLARD

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte rendu du conseil municipal du 30 janvier 2017. Le compte-rendu du conseil municipal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reporter au prochain conseil municipal la validation de la rétrocession foncière des espaces publics des tranches 1 et 2 de la ZAC des Tannerettes par LAD SELA à la commune de Notre-Dame-des-Landes, certaines réserves n'étant pas entièrement levées. L'assemblée approuve cette proposition à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Ordre du jour :

- Plan global de Déplacement : présentation du diagnostic, de la stratégie et du plan d'actions proposés par la Communauté de Communes Erdre et Gesvres
- Accessibilité : présentation de l'activité de la commission intercommunale d'accessibilité et du plan d'actions de la semaine de l'accessibilité
- Moulin de Foucré : présentation de la réflexion paysagère et architecturale autour de l'ouvrage
- Urbanisme : approbation de l'avenant n°2 à la convention de service commun d'autorisation du droit des sols entre la Communauté de communes Erdre et Gesvres et les 12 communes la composant
- Urbanisme : agrandissement du cimetière
- Bâtiment - extension de l'école Marcel Pagnol : présentation de l'étude de pré-programmation réalisée par le CAUE 44 et lancement de la consultation pour une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- Finances : demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à L'Investissement Local pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux
- Assainissement : lancement des études pour la construction d'une nouvelle Station d'épuration
- Ressources humaines – enfance jeunesse : modification du tableau des effectifs (transformation de deux postes sous contrat à durée déterminée en deux postes d'adjoint d'animation et création d'un poste en Contrat Accompagnement dans l'Emploi)
- Affaires diverses

Plan global de Déplacement : présentation du diagnostic, de la stratégie et du plan d'actions proposés par la Communauté de Communes Erdre et Gesvres

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les enjeux issus du diagnostic et le plan d'actions se rapportant aux modalités de déplacement sur le territoire de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres.

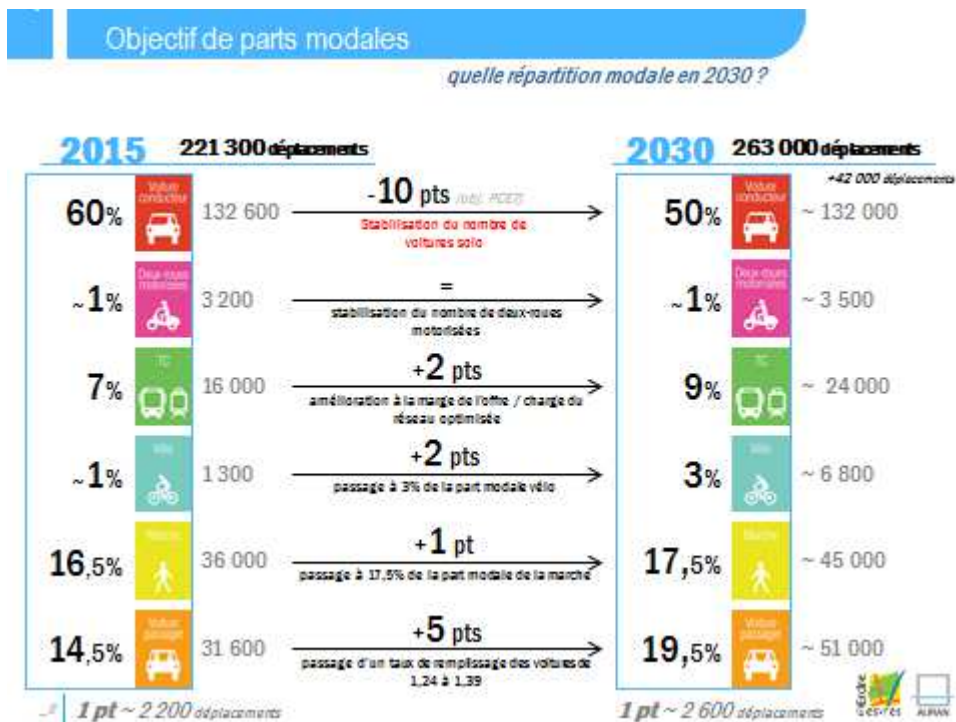
Enjeux issus du diagnostic

1. Donner envie d'aller à pied et à vélo
 - Affirmation d'un territoire cyclable et priorité aux piétons dans les aménagements

2. Accompagner le développement des transports collectifs
 - Porter la voix du territoire auprès des Autorités organisatrices de Mobilité

3. Changer notre culture de la mobilité
 - Changer notre culture de la mobilité

L'objectif central reste le maintien de la part modale du conducteur seul en 2030.



Plan d'actions :

- Action 1: Réaliser des plans d'actions communales pour les mobilités actives
- Action 2 : Réaliser les itinéraires cyclables d'intérêt communautaires référencés au SDLD
- Action 3 : Réaliser un plan en faveur du développement de la pratique du vélo sur le territoire
- Action 4 : Porter un réseau « cible » de transport en commun à discuter avec les partenaires
- Action 5 : Aménager des « points de connexion » entre les différentes offres de transport
- Action 6 : Créer une activité de conseil en mobilité (CeM) au sein du territoire d'Erdre et Gesvres
- Action 7 : Réaliser un guide à destination des habitants sur les offres de transport et de mobilité
- Action 8: Former les scolaires à l'écomobilité : réalisation de Plans de Déplacement d'Etablissements Scolaires
- Action 9 : Former les scolaires à l'écomobilité : cursus pédagogique de mobilité
- Action 10 : Réaliser des Plans de Déplacements Inter-Entreprises à l'échelle des parcs d'activités
- Action 11 : Réaliser le Plan de Déplacements d'Administration d'Erdre et Gesvres
- Action 12 : Contribuer à la définition de l'axe de transit Ancenis-Bouvron
- Action 13 : Encourager le covoiturage et réaliser des actions pour en faciliter la pratique
- Action 14: Définir et mettre en œuvre un schéma d'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques
- Action 15 : Contributions au PLUi

ACTION N°1

Monsieur le Maire présente ensuite le dispositif des Plans d'Actions pour les Mobilités Actives (PACMA) .

Contenu

- Etat des lieux des voiries sur l'ensemble de la commune et des problèmes existants ou des souhaits des habitants et élus. Concertation web. Diagnostic des limitations de vitesses pratiquées et du stationnement vélo.
- Déclinaison locale de la stratégie communautaire avec hiérarchisation des voiries et définition de la Stratégie de la commune.
- Priorisation d'aménagements cyclables. Définition du niveau d'équipement souhaité en stationnement deux roues, notamment près des points de connexion au réseau de transport, et près des commerces et équipements.
- Plan piéton de certains bourgs ;
- Réalisation d'un Plan d'Actions, avec propositions et chiffrages de solutions techniques adaptées à chaque axe (Chaussée à voie centrale banalisée, piste en site propre, bandes sur chaussée...), Propositions d'équipement en stationnements vélo,
- Vote d'un Plan Pluriannuel d'Investissement,
- Planification d'actions de communication ;
- Proposition d'emplacements réservés au PLUi pour les sites propres.

LA Communauté de communes Erdre et Gesvres a engagé la procédure de marché des douze PACMA du territoire. Un calendrier prévisionnel est déjà communiqué aux élus en charge de ce dossier.

Phase 1 – avril/mai : Diagnostic – constats

Phase 2 – juin/juillet/septembre/octobre: stratégies – propositions

Phase 3 – novembre/décembre/janvier/février : orientations - finalisation

Pour la commune de Notre-Dame-des-Landes, M. Patrick MAILLARD est l'élu référent. Il estime qu'il y a un intérêt majeur à participer à ces réunions et sollicite l'assemblée pour le soutenir sur ce dossier.

Accessibilité : présentation de l'activité de la commission intercommunale d'accessibilité et du plan d'actions de la semaine de l'accessibilité

Mme Myrtille GOUPIL, élue représentant la commune de Notre-Dame-des-Landes à la Commission Intercommunale d'Accessibilité présente à l'assemblée les activités de la commission

La commission a été installée en 2008 et ses membres ont été renouvelés en 2015. Chaque commune est représentée.

Des actions y sont engagées pour répondre aux obligations réglementaires, notamment au niveau des établissements recevant du public (ERP) mais également pour sensibiliser et communiquer sur le handicap.

Les actions menées en lien avec les ERP

- suivi de l'exécution de l'Ad'AP de la communauté de communes
- accompagnement des communes dans le suivi administratif de leur Ad'AP

Au 1^{er} décembre 2016, 221 ERP (publics et privés) se sont déclarés accessibles sur le territoire d'Erdre et Gesvres.

- Sensibilisation des propriétaires des ERP privés réalisée en 2014 et 2015

Dans ce cadre une rencontre avec les propriétaires d'ERP avait été organisé sur la commune et Mme Myrtille GOUPIL avait poursuivi cette sensibilisation en se rendant à plusieurs reprises auprès d'eux.

Les actions menées en lien avec la communication - sensibilisation

Un guide des manifestations accessibles a été édité et est diffusé aux associations organisatrices de manifestations sur la commune.

Des représentations cartographiques ont également été réalisées sur les systèmes d'information numérique, les domaines concernés étant la voirie, les ERP et les points d'arrêts.

Focus sur la semaine de l'accessibilité

Mme Myrtille présente "la semaine de l'accessibilité" qui se déroulera du lundi 24 avril au dimanche 30 avril 2017.

L'objectif est de sensibiliser et de mobiliser le grand public sur la thématique accessibilité-handicap.

Cette action nécessite la mobilisation des élus sur leur commune.

Plusieurs actions seront menées :

- Journée de sensibilisation axée sur le stationnement gênant
- Utilisation de la presse
- Utilisation des outils de communication (bulletins, sites web, journeaux...)
- Actions en lien avec les écoles qui ont reçu un courrier leur proposant de participer.

Mme Sophie HERAULT relance les directrices des deux écoles afin de connaître la suite donnée à cette proposition.

Moulin de Foucré : présentation de la réflexion paysagère et architecturale autour de l'ouvrage

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le résultat de la réflexion menée sur une étude paysagère et architecturale autour du Moulin de Foucré.

La restauration du Moulin de Foucré vient s'insérer dans un programme d'animations touristiques et culturelles à l'échelon communal, intercommunal et départemental.

Des références de projets similaires sont présentées aux conseillers municipaux.

Schéma de principe d'aménagement

SCÉNARIO 1



Grands principes :

- Implantation bâtie au sud-est pour s'inscrire dans la mémoire du lieu, et dissocier accès technique et accès au public.
- Les bâtiments d'accueil divisés en 2: la « maison du meunier » est à part, à la place de l'ancienne
- Espaces de loisir en lien avec le paysage agricole

- ▲ Cône de vue
- Bâtiments
- Préau et four
- Maison du meunier
- Parking
- Places d'appoint
- Voie d'accès
- Cheminement et parvis
- Espaces de détente, pique-nique et jeu
- Enclos pour animaux
- Prairies ouvertes
- Masses arborées, bosquet ou sujet isolé.
- Planche de culture pédagogique
- Haie bocagère perméable à la vue

SCÉNARIO 2



M. le Maire souligne que ce dossier a été présenté aux membres de la commission patrimoine lors d'une rencontre le 23 février dernier.

M. Philippe OLIVIER demande si les parcelles autour du Moulin sont propriétés communales.

M. Jean-Paul NAUD précise que seule la parcelle supportant l'ouvrage est communale, les autres étant inscrites en zone NI du Plan local d'Urbanisme..

Pour la réalisation de la liaison douce entre le bourg et le site du moulin, des courriers ont été adressés aux propriétaires pour les informer du projet.

M. Patrick MAILLARD ajoute que les membres de la commission voirie proposent que les agriculteurs référents sur la commune soient contactés et informés sur ce dossier. La commission propose de busser le fossé.

Mme Myrtille GOUPIL estime qu'il y a des projets plus prioritaires sur la commune.

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **DECIDE** de retenir le scénario n°2 avec la réalisation d'un parking sous la forme du scénario n°1.

**Urbanisme : approbation de l'avenant n°2 à la convention de service commun
d'autorisation du droit des sols entre la Communauté de communes Erdre et Gesvres
et les 12 communes la composant**

M. Jean-Paul NAUD expose à l'assemblée les éléments suivants :

- la convention de service commun prévoit en son annexe 1 sur les dispositions financières, un tableau récapitulatif des coefficients de pondération appliqués à chaque type d'acte.
- l'instruction des permis d'aménager au-delà de 20 lots, présente des complexités qui ne sont pas prises en compte dans le coefficient actuel de 1,2.
- il apparaît nécessaire de moduler ce coefficient en fonction de la taille de l'aménagement et notamment du nombre de lots à bâtir projeté.

- les permis de construire modificatifs pour les maisons individuelles ne sont actuellement pas comptabilisés dans la facturation.
- l'investissement sur ces actes est supérieur à celui développé sur les permis de démolir qui sont eux comptabilisés et que le nombre annuel de ces actes est conséquent.
- il apparaît nécessaire de pondérer par un coefficient de 0.2 le nombre de permis de construire modificatifs de maisons individuelles, et de minorer le coefficient des permis de démolir en le passant de 0.3 à 0.2.

Aussi, l'avenant n°2 à la convention va modifier la clause relative aux dispositions financières, I – volume d'actes à traiter, une révision du tableau des coefficients de pondération appliqués, qui se présente désormais ainsi :

Type d'acte	Coefficients
Permis d'Aménager (PA) :	
- Jusqu'à 19 lots	1.2
- De 20 à 49 lots	2
- A partir de 50 lots.....	2.5
Permis d'Aménager modificatif	1
Permis de Construire Maisons individuelles (PCMI) - délai d'instruction 2mois	1
Modificatif de Permis de Construire Maison Individuelle	0.2
Permis de Construire autre que maison individuelle (PC) - délai d'instruction 3 mois	1
Modificatif de Permis de Construire autre que maison individuelle	1
Déclaration Préalable	0.7
Permis de Démolir	0.2
Certificat d'urbanisme de type b	0.4

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOIX POUR : 15

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

- **APPROUVE** les stipulations de l'avenant n°2 à la convention de service commun ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant en cause.
-

Urbanisme : agrandissement du cimetière

Le cimetière actuel ne peut suffire aux besoins d'une commune de 2037 habitants où la moyenne des décès d'après le nombre constaté sur les cinq dernières années est de vingt et son agrandissement est indispensable.

Une procédure de reprise de concessions à l'état d'abandon est actuellement en cours et aucune reprise ne peut être réalisée avant son terme fixée en 2018. Dix concessions sont concernées par cette procédure.

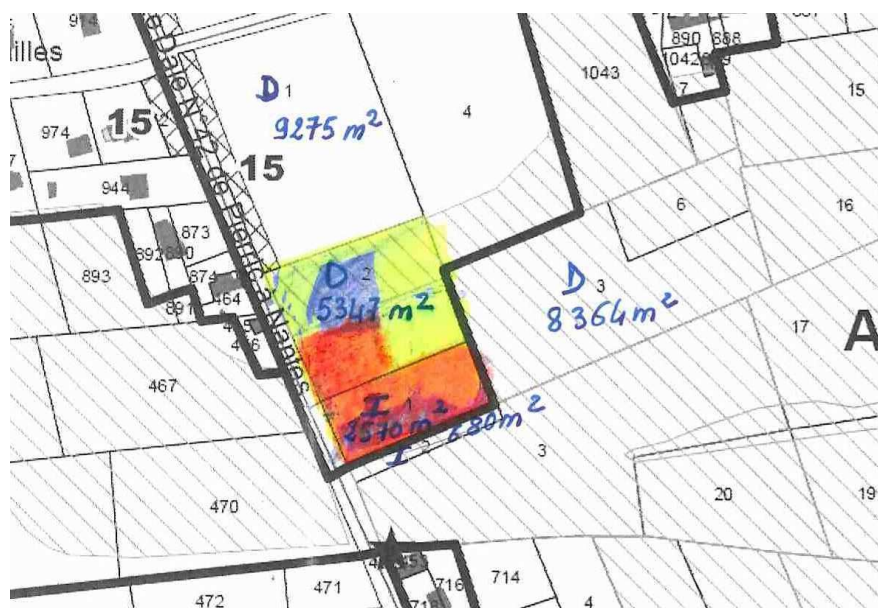
En juin dernier a également été engagée une procédure de reprise de onze concessions échues non renouvelées. Dans leur grande majorité, les titulaires des concessions ont demandé le renouvellement ou bien la concession a été cédée à un tiers (changement de titulaire) De ce fait, une seule concession a pu être reprise.

Le 23 février dernier, un examen sur site des concessions a été réalisé avec la présence de M. TOURILLON, responsable d'une entreprise de pompes funèbres. Au vu de la configuration des lieux et de l'implantation des concessions actuelles, il y a possibilité de créer 9 nouveaux emplacements.

Au vu des cet exposé, M. le Maire rappelle que le conseil municipal est compétent pour décider la création ou l'extension des cimetières dans le respect des règles d'urbanisme en vigueur.

Le cimetière actuel est situé sur la parcelle cadastrée section I n°1 d'une surface de 2570 m².
Le parking est quant à lui, situé sur une partie de la parcelle cadastrées section D n°2 d'une surface globale de 5347 m².

M. le Maire propose de procéder à l'agrandissement du cimetière sur une partie de cette parcelle qui n'est pas situées en zone humide et pour une surface de 950 m² maximum.



La commission urbanisme réunie le 30 janvier 2017 a constaté l'absence de zonage pour le cimetière et demande la création d'un zonage spécifique pour les parcelles supportant le cimetière.

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOIX POUR : 16

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **DECIDE** l'agrandissement du cimetière
- **DEMANDE** une révision du Plan Local d'urbanisme pour créer un zonage spécifique.

Bâtiment - extension de l'école Marcel Pagnol
présentation de l'étude de pré-programmation réalisée par le CAUE 44
et lancement de la consultation pour une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Contexte

Devant la nécessité d'engager une opération d'agrandissement de l'école notamment pour intégrer une classe élémentaire et la BCD actuellement dans des modulaires, la commune a sollicité le CAUE dans le cadre d'une mission d'assistance technique.

Elle a pour vocation à aider le conseil municipal dans le choix d'aménagements et dans l'exercice cohérent de leur maîtrise d'ouvrage.

La présente étude ne doit pas être considérée comme opérationnelle. Elle a été établie en amont de la décision municipale à partir de laquelle le recours à des partenaires libéraux, assistance à maîtrise d'ouvrage maîtres d'oeuvre, devra être envisagé.

La commune de Notre-Dame-des-Landes a sollicité l'aide du CAUE pour réfléchir au projet de restructuration / extension du Groupe Scolaire Marcel Pagnol.

Les problématiques principales du Groupe Scolaire sont les suivantes :

- Analyse paysagère et urbaine du contexte dans lequel s'inscrit le Groupe Scolaire Marcel Pagnol;
- Analyse du contexte proche de l'école, notamment par rapport à la rue des Chênes, et à la relation du Groupe Scolaire avec l'espace public;
- Réflexion sur la restructuration / extension du Groupe Scolaire Marcel Pagnol au regard des effectifs croissants d'enfants scolarisés sur la commune

Le programme d'usages

Ce préprogramme a pour objet de préciser les besoins et les prestations demandés par le maître d'ouvrage. A ce titre son contenu résulte d'une concertation avec les différents acteurs du projet.

Les éléments fournis dans ce cahier des charges constituent une source d'information non exhaustive pour faciliter l'accomplissement de la mission de maîtrise d'oeuvre. Le concepteur du projet est libre d'effectuer des recherches complémentaires propres à mettre en oeuvre, de manière pertinente et cohérente, ce programme, à condition que ses suggestions soient en conformité avec

les exigences réglementaires et soumise à l'approbation du maître d'ouvrage. Le maître d'oeuvre s'engage ainsi à concevoir, décrire et faire réaliser le bâtiment en bonne adéquation avec les besoins et les exigences des futurs usagers d'un point de vue sécuritaire, sanitaire et réglementaire.

Sur le mode système de chauffage, M. Philippe OLIVIER souligne que la chaudière actuelle est dimensionnée pour chauffer la future extension de l'école et n'a été installée qu'il y a 5 ans seulement.

M. le Maire souhaite supprimer les énergies fossiles au fur et à mesure que des opérations de rénovation des bâtiments communaux sont engagées.

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOIX POUR : 16

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **APPROUVE** le préprogramme établi par le CAUE
- **DECIDE** de lancer l'opération d'agrandissement de l'école
- **DEMANDE** à M. le Maire de lancer une consultation pour une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Finances : demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à L'Investissement Local pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux recevant du public sont inscrits dans l'Ad'Ap déposé en Préfecture en septembre 2015.

La réalisation de ces travaux est planifiée dans l'agenda programmé sur 6 ans.

Ces travaux sont éligibles aux aides de l'Etat s'ils sont réalisés dans un délai maximum de quatre ans

- DETR : Dotation pour les Equipements des Territoires Ruraux (délibération du 21 novembre 2016)
- FSIPL : Fonds de Soutien pour l'Investissement Public Local

M. le Maire présente le plan prévisionnel de financement :

Commune de Notre-Dame-des-Landes			
Travaux pour améliorer l'accessibilité des établissements recevant du public			
Plan de financement prévisionnel			
Dépenses		recettes	
Mairie	12 520,00 €	DETR	69 303,50 €
Complexe sportif	56 450,00 €	FSIPL pour mémoire	
Ecole Marcel Pagnol	17 830,00 €	FIPHP pour mémoire	
Salle des Chênes	24 460,00 €		
La Poste	2 450,00 €		
Restaurant scolaire – Périscolaire	6 850,00 €		
Local infirmière - Bibliothèque	15 390,00 €		
Epicerie	2 400,00 €		
Eglise	11 160,00 €	commune	128 706,50 €
Cimetière (IOP)	8 000,00 €		
Maîtrise d'œuvre	40 500,00 €		
TOTAL HT	198 010,00 €		198 010,00 €

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

VOIX POUR : 16

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **ADOPTE** l'opération de travaux pour mise en accessibilité des bâtiments recevant du public
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel sus-présenté pour la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public
- **DEMANDE** à M. le Maire de solliciter une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local GP 2017.

Assainissement : lancement des études pour la construction d'une nouvelle Station d'épuration

La commune de Notre Dame des Landes assure aujourd'hui le traitement des eaux usées de son bourg par une station d'épuration de type lagunage naturel, d'une capacité de 800 EH.

Les besoins futurs du secteur urbains (estimés à environ 1 100 EH) sont incompatibles avec les capacités des ouvrages existants.

En outre, les lagunes actuelles ne sont pas adaptées aux exigences de protection du milieu récepteur.

Monsieur le maire précise qu'il convient d'envisager la construction d'une nouvelle station d'épuration. Plus précisément et sur la base du schéma directeur d'assainissement réalisé par le cabinet SCE en 2014, le projet est basé à ce stade sur ces éléments suivants :

- construction d'une nouvelle station d'épuration de type boues activées en aération prolongée,
- choix d'une filière boues de type table d'égouttage avec silo de stockage pour évacuation en épandage ou d'une filière boues de type lits à macrophytes pour une évacuation en épandage ou en compostage,
- capacité de traitement de 1 600 équivalent-habitants (EH),
- rejet dans le ruisseau de l'Epine, avec mise en place d'une saulaie de 2,5 Ha pour faire face aux exigences extrêmes de la période estivale,
- implantation sur la parcelle n°I 614,
- estimation des travaux de 1 582 000 € HT.

Sans attendre le transfert de la compétence assainissement vers la Communauté de Communes Erdre et Gesvres prévu au 1er janvier 2020, Monsieur le Maire souhaite engager la démarche de la construction de cette nouvelle installation. Il informe l'assemblée qu'il a sollicité dans ce cadre le cabinet SCE Aménagement et environnement pour réaliser les études préalables et leur présente le devis.

Les missions :

1. Etude de faisabilité

- Analyse du fonctionnement et audit de la station d'épuration actuelle
- Etude de prospective des besoins futurs en matière d'assainissement
- Acceptabilité du milieu récepteur
- Etude technico-économique comparative des solutions d'aménagement
- Réunions

2. Dossier d'incidence

- Analyse de l'état initial
- Analyse des effets possibles sur l'environnement
- Mesures de réduction ou de compensation des impacts négatifs sur l'environnement

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

VOIX POUR : 16

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **APPROUVE** le lancement d'études préalables à la construction de la nouvelle station d'épuration
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis présenté par le bureau d'études SCE Aménagement et environnement d'un montant de 9 987.51 € HT
- **DEMANDE** à M. le Maire de solliciter une subvention au titre de l'Agence de l'eau.

Ressources humaines – enfance jeunesse :
modification du tableau des effectifs (transformation de deux postes sous contrat à durée déterminée en deux postes d'adjoint d'animation et création d'un poste en Contrat Accompagnement dans l'Emploi)

A ce jour, le service enfance jeunesse assure l'accueil des enfants en ayant atteint la limite de sa capacité d'encadrement.

Si un animateur est absent, son remplacement doit être assuré par un recrutement temporaire (matin et soir).

Comme prévu, de nouveaux enfants de maternelles fréquentent l'Accueil Périscolaire depuis janvier 2017.

1. La création d'un poste de directeur adjoint à l'accueil périscolaire

Le taux de fréquentation et le nombre de jours d'ouverture contraignent la collectivité (réglementation DDCS) à créer un poste pérenne de directeur adjoint sur l'APS.

Une fiche de poste a été établie et proposée aux agents en contrat aidé présents sur le service enfance jeunesse.

L'objectif : consolider un parcours professionnel, valoriser la qualification, l'expertise et le professionnalisme d'un des personnels présents.

Il est nécessaire de créer à compter du 1^{er} avril 2017 un emploi sur le grade d'adjoint d'animation territorial à temps complet et de supprimer un emploi sous contrat emploi d'avenir à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 30h.

2. Rupture de contrat aidé

Une annonce a déjà été transmise à Pôle Emploi et auprès des missions locales pour la recherche d'un agent sous contrat aidé (Contrat emploi d'avenir ou contrat d'accompagnement dans l'emploi).

Nous avons été confrontés à une problématique contextuelle :

- les profils en contrat aidé se font rares. Deux CV nous ont été transmis et le choix s'est porté sur une personne qui a réalisé un remplacement en ce début d'année dans la collectivité ;

Il convient de créer à compter du 27 février 2017 un emploi sous contrat accompagnement dans l'emploi à temps complet.

3. Pérennisation d'un poste sous contrat à durée déterminée

Le contrat du responsable de la Maison des jeunes expire le 2 mars prochain. Après deux ans sous contrat aidé et un an sous contrat à durée déterminée de droit public, il est nécessaire de consolider l'emploi pour éviter la requalification de l'emploi sur décision juridique et le turn-over sur les postes à responsabilités.

Il convient de créer à compter du 1^{er} avril 2017 un emploi sur le grade d'adjoint d'animation territorial à temps complet et de prolonger exceptionnellement jusqu'à cette date le contrat en cours.

Suppression de postes

effet	statut	Grade/fonction	Durée hebdomadaire
31 mars 2017	Contrat emploi d'avenir	animateur	30h
1 ^{er} avril 2017	Contrat à durée déterminée	Responsable Maison des jeunes	35h
1 ^{er} avril 2017	CAE ou CEA	animateur	35h

Création de postes

effet	statut	Grade/fonction	Durée hebdomadaire
27 février 2017	Contrat accompagnement dans l'emploi	animateur	35h
1 ^{er} avril 2017	Fonctionnaire stagiaire	Adjoint d'animation territorial	35h
1 ^{er} avril 2017	Fonctionnaire stagiaire	Adjoint d'animation territorial	35h

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

VOIX POUR : 16

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Affaires diverses

PLUi

En date du 14 février dernier, l'ensemble des conseillers municipaux des communes de Fay de B, Héric, Notre-Dame-des-Landes et Vigneux-de-Bretagne ont été conviés à la présentation du projet de PADD du PLUi avant les débats en conseils municipaux programmée le

jeudi 9 mars 2017 à 18h30 à Notre Dame des Landes (salle des Chênes).

Une inscription en ligne est demandée par la CCEG.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jean-Paul NAUD lève la séance à 23H15

Le prochain conseil municipal est fixé le 27 mars 2017 à 20h30.

Isabelle DUGAST	Marie-Odile FOUCHER	Myrtille GOUPIL	Sophie HERAULT
Isabelle KHALDI- PROVOST	Caroline LECLERC	Dany LECOQ	Patrick MAILLARD
Nathalie MARAIS- CHARTIER	Pierrick MARAIS	Ghyslaine MORTIER-DORIAN	Jean-Paul NAUD
Philippe OLIVIER	Laurent PAPIN	Bruno SIEBENHUNER	Jean-Yves SOUDY
Yannick TOULOUX			